

1. Identification du produit et de la compagnie	
<p>Fabricant HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724</p> <p>Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com</p>	<p>En cas d'urgence (déversement, fuite, feu, explosion) : Composer le numéro suivant :</p> <p>Au Canada, CANUTEC : 613-996-6666 Aux États-Unis, CHEMTREC : (800) 424-9300</p>
<p>Date de publication : le 16 mai 2008 Remplace la fiche signalétique en date du : 21 avril 2008</p> <p>Nom du produit : BK032S – BAKOR AIR BLOC 32 - AÉROSOL Code du produit : BK032S</p>	

2. Composition/Information sur les ingrédients			
Ingrédient	Numéro CAS		Pourcentage du poids total
phtalate de butyle et de benzyle	85-68-7		1 - 5
carbonate de calcium	1317-65-3		0,5 - 1,5
huile minérale, extraits au solvant (pétrole) distillat naphténiq ue lourd	64742-11-6		5 - 10
dioxyde de titane	13463-67-7		1 - 5
ingrédients inertes			<Balance>

CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES
<p>AVERTISSEMENT! Le contact direct avec la peau et les yeux risque de causer une irritation. L'ingestion peut causer des douleurs gastriques. L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.</p> <p>Apparence/Odeur : Liquide de couleur blanc cassé, odeur atténuée de solvant pétrolier</p>

3. Identification des risques
<p>Voie(s) de pénétration primaire(s) Inhalation, contact cutané</p> <p>Risques pour les yeux Peut causer une irritation des yeux (brûlure, larmoiement, rougeur ou enflure).</p> <p>Risques pour la peau Peut être dangereux si absorbé par la peau. Peut causer une irritation cutanée ou une légère sensibilité pouvant ressembler à un rash.</p> <p>Risques reliés à l'ingestion Peut causer une dépression du système nerveux central, caractérisée par de l'agitation suivie de céphalées, étourdissements, somnolence et nausées. Peut provoquer des effets toxiques sur la fonction reproductrice, le foie, le thymus, la moelle osseuse et le sang (anémie).</p> <p>Risques reliés à l'inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.</p> <p>Effets chroniques/Effets cancérogènes Le présent produit ou l'un de ses ingrédients présent à 0,1% ou plus est inscrit sur la liste des produits cancérogènes du NTP (National Toxicology Program), du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ou l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration). Consulter la section 11 (Information toxicologique) pour plus de détails.</p>

4. Premiers soins**Yeux**

S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.

Ingestion

Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente.

Inhalation

Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes se développent.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'inflammabilité : >100°C (212°F)

Méthode de détermination du point d'inflammabilité : Setaflash

Limite inférieure d'explosivité : non disponible

Limite supérieure d'explosivité : non disponible

Risques de feu et d'explosion

Le présent produit n'est pas considéré comme étant inflammable ou combustible. Les produits de combustion incluent les composés de carbone, hydrogène, oxygène, y compris le monoxyde de carbone.

Agents extincteurs

Dioxyde de carbone, eau, eau pulvérisée, poudre extinctrice, mousse chimique.

Instructions en cas d'incendie

Conservé les contenants au frais en utilisant un jet d'eau pulvérisée pour empêcher qu'ils n'éclatent sous l'accumulation de vapeur. Le plancher devient glissant si le produit y est déversé. Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète.

6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles

Contenir et/ou absorber le déversement à l'aide de matières inertes (p. ex. sable, vermiculite). Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur. Empêcher le déversement dans les voies d'eau et les égouts.

7. Manutention et entreposage**Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

Conservé dans des contenants bien fermés. Entreposer dans un endroit frais, sec et largement ventilé. Protéger de tout dommage physique et des extrêmes de température. Garder hors de la portée des enfants.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration. Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, se tenir loin des entrées d'air des bâtiments ou encore, fermer et sceller les entrées d'air pour empêcher le produit de pénétrer dans le bâtiment.

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices avec écrans latéraux ou des lunettes-masque.

Protection de la peau

Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques pour empêcher le contact avec la peau.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition (suite)**Protection des voies respiratoires**

Le présent produit est un mélange encapsulé qui réduit le risque d'exposition aux matières particulaires dangereuses. L'exposition aux poussières ou embruns de pulvérisation aérogènes dangereux peut être générée par la pulvérisation, le sablage ou le broyage.

Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité. Au besoin, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré équipé d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques, approuvé par la NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) ou encore d'un appareil respiratoire à adduction d'air pur.

Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

Ingrédient(s) – Limites d'exposition

dioxyde de titane

ACGIH TLV-TWA 10 mg/m³ (taux global d'empoussièrement)

OSHA PEL-TWA 15 mg/m³ (taux global d'empoussièrement)

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Liquide crémeux de couleur blanc cassé

Odeur

Odeur atténuée de solvant pétrolier

Type de produits chimiques : mélange

État physique : liquide

Point d'ébullition : 100°C (212°F)

Densité relative : 1,06

Pourcentage de matières volatiles : 52

Pression de vapeur : 760 à 100°C (212°F)

Densité de vapeur : >1

Facteur pH : non disponible

Solubilité : susceptible de dispersion

Vitesse d'évaporation : <1

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : stable

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas.

Conditions à éviter (stabilité)

Éviter les extrêmes de température.

Matériaux incompatibles

Éviter tout contact avec les agents oxydants forts et les acides forts.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition ne risque pas de se produire si le produit est manutentionné et entreposé correctement. En cas d'incendie, des oxydes de carbone, des hydrocarbures et de la fumée peuvent être relâchés.

Conditions à éviter (polymérisation)

Aucune

11. Information toxicologique**Effets chroniques/effets cancérigènes**

Le CIRC a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérigènes présumés pour les humains (Groupe 2B) : dioxyde de titane

Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition au présent produit en tant que poussière ou brume aérosol.

Information toxicologique diverse

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après.

Ingrédient(s) – Action carcinogène

huile minérale, extraits au solvant (pétrole) distillat naphthénique lourd

Inscrit sur la liste des monographies du CIRC

Ingrédient(s) – Données toxicologiques

phtalate de butyle et de benzyle

LD50 (oral, rat) : 2330 mg/kg

LD50 (dermique, lapin) : >10000 mg/kg

carbonate de calcium

LD50 (oral, rat) : 6450 mg/kg

12. Information écologique

Empêcher le déversement dans les égouts, le sol et les voies d'eau.

13. Considérations relatives à la mise au rebut

Mettre au rebut conformément aux lois gouvernementales municipales, provinciales et fédérales applicables.

14. Information concernant le transport

Voie terrestre Not restricted

IMDG Not restricted

IATA Not restricted

15. Information sur la réglementation**Classes de risques SARA**

Danger aigu pour la santé

Danger d'ordre chronique pour la santé

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)

phtalate de butyle et de benzyle

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

New Jersey – Risque environnemental

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque environnemental

Ville de New York – Substance dangereuse

carbonate de calcium

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

dioxyde de titane

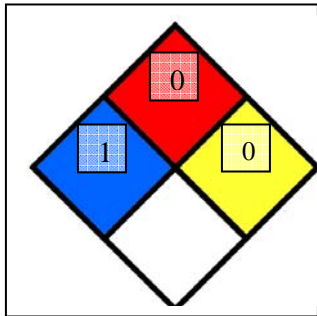
New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Ville de New York – Substance dangereuse

15. Information sur la réglementation (suite)**Information sur la réglementation canadienne**

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : D2A – Très toxique.

SIMDUT – Canada (pictogrammes)**NFPA****SIMD**

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	0
RÉACTIVITÉ	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	

16. Autre information**Révision/Information à l'intention de l'auteur**

La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 21 avril 2008.

Avis de non-responsabilité

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, et n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.

HENRY COMPANY